

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers

31 mars 2024

DISCUSSION

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers
31 mars 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17
Annexes	18

DISCUSSION

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'aliments préparés et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de la vente d'aliments préparés et de dons, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal
Le 7 juin 2024

1

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131696

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Résultats

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

PRODUITS

Subventions (annexe A)	371 717 \$	296 676 \$
Autres produits (annexe B)	272 718	224 531
	644 435	521 207

CHARGES

Salaires et charges sociales	508 215	347 050
Coût des aliments préparés vendus	121 931	97 736
Allocations de fréquentation	9 845	12 656
Loyer	29 974	28 335
Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles et actifs incorporels	14 151	10 379
Location d'équipement	2 844	2 941
Frais de bureau	18 311	16 328
Assurances	4 079	3 852
Télécommunications	3 799	2 883
Poste	247	225
Publicité	1 107	2 320
Frais d'adhésion - vie associative	658	1 098
Déplacements	486	269
Formation	4 499	2 933
Honoraires professionnels	9 238	5 044
Frais bancaires	716	547
Amortissement des immobilisations corporelles	13 755	7 893
	743 855	542 489
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(99 420) \$	(21 282) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisa tions corp relles et actif incorporel	Affecté d'origine interne	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT					
Déjà établi	-	\$ 90 098	\$ 40 569	\$ 130 667	\$ 155 098
Modification de méthode comptable (note 3)	21 375	-	-	21 375	18 226
	21 375	90 098	40 569	152 042	173 324
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(9 121)	-	(90 299)	(99 420)	(21 282)
Investissements en immobilisations corporelles et actif incorporel	54 222	-	(54 222)	-	-
Affectations d'origine interne (note 4)	-	(90 000)	90 000	-	-
SOLDE À LA FIN	66 476	\$ 98	(13 952)	\$ 52 622	\$ 152 042

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Bilan

Au 31 mars

2024

2023

ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 640 \$	31 986 \$
Placement (note 5)	43 422	86 480
Débiteurs (note 6)	28 005	16 635
Stocks	31 021	16 686
Frais payés d'avance	6 117	5 850
	110 205	157 637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	45 719	21 375
ACTIF INCORPOREL	16 123	-
	172 047 \$	179 012 \$

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	46 929 \$	26 970 \$
Produits reportés	72 496	-
	119 425	26 970

ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL	66 476	21 375
AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE (note 4)	98	90 098
NON AFFECTÉ	(13 952)	40 569
	52 622	152 042

APPROUVÉ PAR :

DATE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

2024

2023

172 047 \$

179 012 \$

DISCUSSION

APPROUVÉ PAR :

DATE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits par rapport aux charges	(99 420) \$	(21 282) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 755	7 893
	(85 665)	(13 389)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	66 483	(15 857)
	(19 182)	(29 246)

INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 099)	(11 042)
Acquisition d'un actif incorporel	(16 123)	-
	(54 222)	(11 042)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(73 404)	(40 288)
---	-----------------	-----------------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	118 466	158 754
---	----------------	----------------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	45 062 \$	118 466 \$
---	------------------	-------------------

CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	1 640 \$	31 986 \$
Placement	43 422	86 480
	45 062 \$	118 466 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt. L'organisme offre des programmes favorisant l'insertion sociale de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dans un milieu aidant et valorisant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et aux placements très liquides ou échéant dans un délai de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. En cas d'une reprise de valeur des stocks suite à une dépréciation, l'organisme annule la provision pour dépréciation prise antérieurement et augmente ainsi la valeur comptable afin de ramener ces stocks à leur valeur de réalisation nette, sans toutefois excéder le coût initial. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actif incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût et amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

Apports reçus sous forme de services

Étant donné la nature de l'organisme, celui-ci reçoit des apports sous forme de bénévolat. Ces apports n'ont pas été comptabilisés dans les produits de l'organisme puisqu'il n'a pas été possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évalués à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement et des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances courus.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, la société a modifié rétrospectivement la méthode comptable relative aux acquisitions d'immobilisations corporelles. L'organisme comptabilisait les immobilisations corporelles à la dépense conformément au paragraphe 3 du chapitre 4433 sur les normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Puisque l'organisme ne respecte plus la condition des produits annuels moyens de l'exercice considéré et de l'exercice précédent de 500 000\$, l'organisme devra présenter au bilan les immobilisations corporelles. Cette modification de méthode comptable a eu pour effet d'augmenter l'actif net de 18 226 \$ au 1er avril 2022. De plus, cette modification comptable a eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles de 39 510 \$, d'augmenter l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles de 18 135 \$ et d'augmenter l'actif net de 21 375 \$ au 31 mars 2023. Cette modification comptable a eu pour effet de diminuer la charge d'entretien et réparation des immobilisations corporelles de 11 042 \$ et d'augmenter la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 7 893 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

DISCUSSED

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

4. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2010, un montant de 95 000 \$ a été affecté dans le but de constituer une réserve pour approximativement trois mois d'exploitation.

De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2013, un montant de 15 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement. Depuis, l'organisme a investi 13 034 \$ en immobilisations corporelles, réduisant ainsi le solde du montant affecté à l'acquisition d'équipement à 1 966 \$.

En mai 2018, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant additionnel de 7 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement.

En mars 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant additionnel de 25 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition de nouveaux équipements.

En juin 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 26 132 \$ a été affecté à un projet de planification stratégique.

En novembre 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 38 868 \$ et de 26 132 \$ ont été désaffectés de la réserve d'exploitation et d'acquisition d'équipement, respectivement.

Finalement, en vertu d'une résolution du conseil d'administration en juin 2024, un montant de 90 000 \$ a été désaffecté de la réserve d'exploitation et d'acquisition d'équipement pour un montant de 56 034 \$ et 33 966 \$ respectivement. Cette désaffectation est effective au 31 mars 2024.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Réserve d'exploitation	98 \$	56 132 \$
Acquisition d'équipement	-	33 966
	98 \$	90 098 \$

5. PLACEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Compte Placement Affaires, 2,7 % (2,4 % en 2023)	43 422 \$	86 480 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

6. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	10 642 \$	8 508 \$
Subventions	5 783	4 782
Taxes à la consommation	11 580	3 345
	28 005 \$	16 635 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	66 851 \$	24 451 \$	42 400 \$
Équipement informatique	10 758	7 439	3 319
	77 609 \$	31 890 \$	45 719 \$

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	31 597 \$	13 358 \$	18 239 \$
Équipement informatique	7 913	4 777	3 136
	39 510 \$	18 135 \$	21 375 \$

8. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	16 854 \$	3 558 \$
Salaires et vacances courus	23 131	17 385
Sommes à remettre à l'État	6 944	6 027
	46 929 \$	26 970 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en octobre 2026 totalisent 48 573 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	30 678 \$
2026	17 895 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	(11 370) \$	(7 685) \$
Stocks	(14 335)	(8 294)
Frais payés d'avance	(267)	(226)
Créditeurs	19 959	348
Produits reportés	72 496	-
	66 483 \$	(15 857) \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Environ 75 % (70 % en 2023) des produits ont été réalisés avec un organisme et le solde à recevoir de ce client représente 85 % (95 % en 2023) des comptes clients. Ce client respecte habituellement les politiques de crédit qui lui sont accordées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond aux créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2024

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

DISCUSSION

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Annexes

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

ANNEXE A

SUBVENTIONS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal - Programme de soutien aux organismes communautaires	277 785 \$	258 390 \$
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Contrat d'intégration	41 211	20 949
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	7 500	7 650
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Ville de Montréal	1 068	4 272
Emploi été Canada	9 519	5 415
Fonds communautaires de Co-operators	30 000	-
PME Montréal	4 634	-
	371 717 \$	296 676 \$

ANNEXE B

AUTRES PRODUITS

Vente d'aliments préparés	163 682 \$	145 245 \$
Dons - Partage - Action	74 913	38 000
Dons - Hewitt Foundation	23 708	-
Dons - Caisse Desjardins de l'Ouest-de-l'Île	5 000	-
Dons - Divers	3 473	4 892
Dons - Fondation Écho	-	25 000
Dons - Fondation J.A. DeSève	-	10 000
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	1 942	1 394
	272 718 \$	224 531 \$